

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2012

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 22 juin 2012, à 20h45, en séance publique, sous la présidence de M. Francis FABRE, Maire.

Mmes E.AGUILERA et C.DERIAN, MM. A.CROUZET, J.MAURIN et JL.MEGER étaient absents.

Mme M.MULET, secrétaire de mairie, assistait à la réunion.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 10 avril et pris connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis cette date.

QUAI À MARC

Le principe du projet est présenté par C.CHAUDERAC.

Le Conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre à C.JUSKIWIESKI.

Un appel d'offre va être lancé auprès des entreprises (estimation des travaux : 45000€).

CHEMIN DES GRENACHES

Le Conseil confirme son accord pour la cession, à titre gratuit, du Chemin des Grenaches par les riverains.

La commune, en échange, reprendra le réseau d'assainissement et remettra en état cette voie qui permettra ultérieurement un maillage avec le Chemin du Moulin à Vent, toute cette zone étant en projet d'urbanisation.

ALIGNEMENT

Le Conseil prend connaissance de la demande d'alignement présentée par M. Raymond FABRE, Chemin du Moulin à Vent. Réponse sera faite.

Le Conseil précise son souhait de maintenir l'emplacement réservé qui grève ces terrains afin de créer une voirie en sens unique destinée à faciliter la circulation dans les quartiers ouest.

TRAVAUX SUR LE BRIANÇON

A.CROUZET informe le Conseil du nouvel accord d'échange qui a dû être passé avec la famille CASTAN suite à une légère modification du futur lit.

Il rappelle, par ailleurs, la réunion publique d'information organisée avec le SMAGE le 28 juin.

BOIS COMMUNAUX

Le Conseil donne une réponse favorable à la demande de la Manade du Rhône de faire pâturer ses taureaux sur les bois communaux.

Les conditions de cette mise à disposition seront précisées par courrier.

P.A.C.(Participation pour Assainissement Collectif)

La Loi de Finances Rectificative de mars 2012 a supprimé la PRE (Participation pour Raccordement à l'Égout) et a instauré la P.A.C.

Le Conseil municipal décide d'appliquer cette taxe sur la commune sur la base de 1400€ par logement créé.

P.L.U.

Le Conseil approuve l'avenant de 6000€ proposé par Habitat et Développement pour l'intégration des dispositions du Grenelle de l'Environnement dans l'étude du P.L.U.

SUBVENTIONS

Le Conseil municipal valide les subventions accordées au titre de l'année 2012 :

- Comité des Fêtes
- Club les Ruraux

AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Le Conseil approuve la proposition, suite à la réunion publique organisée, d'afficher en mairie, pour consultation par la population, les grandes lignes des préconisations du Cabinet CHARVET.

SMD

Le Conseil approuve l'adhésion de la commune d'Aramon au Syndicat Mixte Départemental de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard.

CRÉATION D'EMPLOI

Afin de répondre à un certain nombre de besoins liés à l'ouverture d'une 4^{ème} classe à l'école, le Conseil municipal décide de créer un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, permanent et à temps non complet à raison de 19h30 hebdomadaires.

ANCIENNE ÉPICERIE

Le Conseil donne son accord pour une location de l'habitation.

TRAVAUX ÉCOLE

Dans la mesure du possible les travaux prévus pour l'ouverture de la 4^{ème} classe, l'isolation et le chauffage, seront réalisés avant la rentrée scolaire.